

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi **13^e jour de mai deux mille treize**, à 20 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Messieurs François Leblanc et Jean-Luc Leblanc, étant absents.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n^o 158-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Résolution n^o 159-2013

Demande d'aide financière

Fabrique de Saint-Jacques

ATTENDU QU'une demande d'aide financière est effectuée par monsieur André Coderre, président de la Fabrique de Saint-Jacques, pour un projet de rénovation du presbytère de Saint-Jacques;

ATTENDU QU'il y a nécessité de restaurer et de réaménager le presbytère adjacent à l'église pour permettre une plus grande superficie de bureau suite à une demande de location de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Achigan-Montcalm;

ATTENDU QU'outre la nécessité de ces travaux, ceux-ci permettraient également de soutenir l'activité économique grâce à la création d'emplois dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 12 500 \$ soit accepté et versé à la Fabrique de Saint-Jacques, à titre de contribution aux organismes.

Résolution n^o 160-2013

Ajustements salariaux 2013

Poste de technicienne à la comptabilité

Employée : Martine Laporte

ATTENDU QU'un ajustement des différentes échelles salariales a été effectué en avril 2013;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil municipal de corriger le système de pointage, intégré à l'annexe «1» de la politique relative aux conditions de travail en vigueur afin de repositionner le poste de technicienne à la comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu majorité des conseillers et conseillère présents de procéder à un ajustement de la rémunération de 2,00 \$/heure pour l'employée madame Martine Laporte, pour cette catégorie d'emploi. *(Monsieur Pierre La Salle vote contre)*

Résolution n° 161-2013
Ajustements salariaux 2013
Poste de journalier permanent
Employé : Benoît Leblanc

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la rémunération de monsieur Benoît Leblanc, journalier permanent, en fonction de l'évaluation de rendement et de l'échelle salariale modifiée en avril 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un ajustement de la rémunération de 0,84 \$/heure pour l'employé Benoît Leblanc, pour cette catégorie d'emploi.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE)

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 162-2013
Offre de service - RÉCUBEC inc.
Usine d'épuration des eaux usées

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Récubec inc., au montant estimatif de 10 905 \$, pour procéder à des travaux à l'usine d'épuration.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

URBANISME

Résolution n° 163-2013
Adoption du règlement numéro 246-2012 (IPEX)

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 246-2012 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 4 février 2013;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2012;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal, le Jacobin, édition de mai 2013, invitant tout intéressé à signer une demande, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, (Mairie et l'église);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le règlement numéro 246-2012, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Protocole d'entente – Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Dossier reporté à une séance ultérieure.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 164-2013

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 20 h 55.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire